

10/ LE NOUVELLISTE
Le salaire du mari

Un seul échevin abandonnerait la politique municipale en mai

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Une rapide enquête menée auprès des échevins lundi soir à l'issue de la séance du conseil, a permis de prévoir qu'un seul échevin a manifesté à date...

Que vaut la loi nationale de l'habitation sur la rénovation urbaine? M. Bernier

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Faisant suite à la causerie que prononçait récemment à Drummondville M. André Lavoie, urbaniste de la ville de Trois-Rivières...

Les Rockets ne peuvent se permettre de perdre

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Les Rockets de Drummondville tenteront ce soir de reprendre un peu de terrain, dans la série semi-finale de 4 de 7 qui les oppose aux champions de la division régulière, les Castors de Sherbrooke...

Fillette mordue par un chien atteint de la rage

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Un bébé d'un mois, Marianne, enfant de M. et Mme André St-Louis, du 2e Rang de St-Maurice, a été mordu par un chien domestique...

Le pont coûtera \$112,514,35

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le nouveau pont de Drummondville-Ouest au-dessus de la Rivière Noire, dont le contrat a été accordé à la firme Grandmont & Fils...

Trois jours pour se procurer les nouvelles plaques

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le bureau du revenu de la province, pour l'émission des plaques d'immatriculation des véhicules automobiles pour l'année 1965, ouvre cet après-midi...

Seconde victoire du club Légion Canadienne dans la semi-finale — Dionne compte 3 buts

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Dans la Ligue de hockey des Collets Blancs, section "A", le "Légion Canadienne" a remporté une deuxième victoire dans la série semi-finale qui l'oppose actuellement à l'équipe "Thibodeau"...

Le Dennison est couronné champion chez les Bantam

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Le "Dennison", qui avait subi de justesse une défaite de 2 à 1, la semaine dernière, est revenu de l'arrière pour remporter la deuxième partie de la série finale de 2 parties au total des points...

Règlement de \$375,000 pour fins de travaux municipaux

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Lors de la dernière séance du conseil de ville, le greffier de la cité a fait la première lecture d'un règlement au montant de \$375,000, destiné à solder le programme des travaux municipaux au cours de ce prochain...

Meilleur système téléphonique pour les locaux municipaux

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Depuis déjà quelques semaines, il était question du mauvais système téléphonique à l'hôtel de ville pour communiquer avec les différents services, et aussi de l'impossibilité d'obtenir une communication en certaines circonstances...

Les lumières de rues changées en feux clignotants le soir

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les membres du conseil de ville ont été saisis de une demande importante concernant l'accélération du trafic sur les principales artères de la ville...



LES OFFICIERS directeurs du Corps des Ambulanciers St-Jean ont procédé à l'initiation de quelque 15 nouveaux membres au sein de leur mouvement.

Les meilleurs joueurs canadiens de tennis sur table s'affronteront lors de l'omnium

DRUMMONDVILLE (C.M.) — L'omnium de tennis sur table, qui sera tenu à Drummondville les 6 et 7 mars, donnera l'occasion à la population sportive de Drummondville de voir à l'œuvre les meilleurs joueurs canadiens de tennis sur table...

Le conseil avait donné du bois à la J.O.C.F.

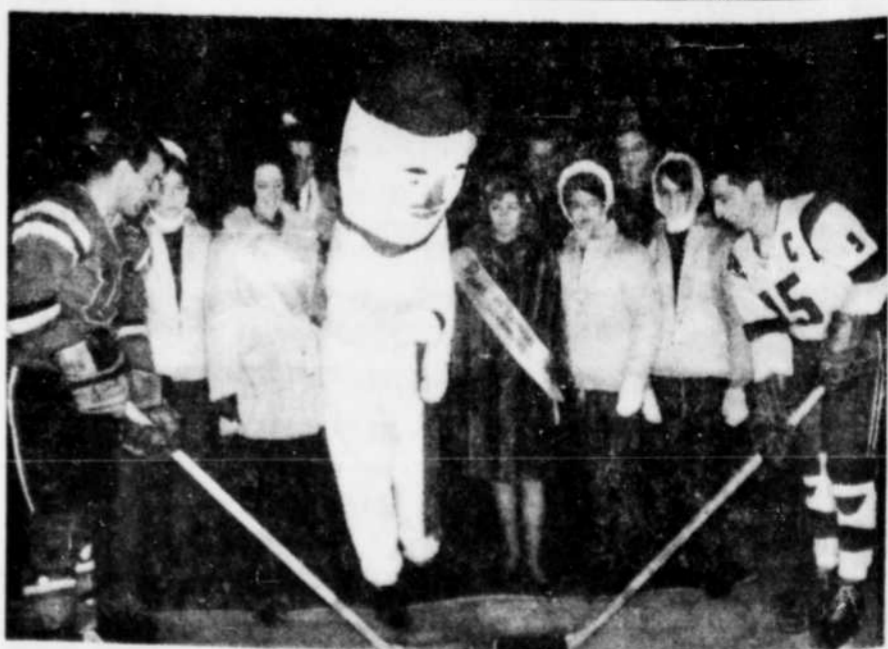
DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Au cours de la séance du conseil lundi soir à l'hôtel de ville, l'échevin Hervé Cloutier a tenu à faire une mise au point relativement à une déclaration...

L'Harmonie Drummond reçoit une subvention du conseil

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Lors de la dernière réunion du conseil de ville, la cité a accepté de souscrire un montant de \$1,500 à l'Harmonie de Drummondville pour le festival des fanfares amateurs de la novaine qui aura lieu dans notre ville...

Grande glissade du Bonhomme Carnaval

DRUMMONDVILLE (C.M.) — C'est ce soir la grande glissade du Bonhomme Carnaval au parc Ste-Thérèse.



TOUJOURS DANS l'esprit du carnaval, le sympathique Bonhomme Carnaval n'a pas manqué d'assister à la deuxième rencontre de la série semi-finale "A" entre les Rockets et les Castors de Sherbrooke...

Mémoire des écoles d'Arts et Métiers à la Régionale

L'enseignement des travaux pratiques est un problème pédagogique d'importance

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les écoles d'Arts et Métiers de Victoriaville et de Plessisville ont présenté un mémoire traitant de l'enseignement technique et professionnel au comité de planification de la commission scolaire régionale des Bois-Francis, mardi soir.

Collaboration

Enfin, dans son rapport les écoles d'Arts et Métiers de Victoriaville et de Plessisville profitent de l'occasion pour transmettre aux membres du comité consultatif leur franche opinion sur les possibilités qu'elles peuvent offrir afin de réaliser une véritable collaboration avec l'organisme régional.

nançier et le problème pédagogique du secteur de l'enseignement spécialisé, tout en profitant au maximum des avantages actuels de l'organisation des écoles existantes. Quant à

tous les autres aspects que pose la polyvalence en relation avec les écoles concernées, ces écoles d'Arts et Métiers assurent la régionale de leur entière collaboration.

Un homme de 81 ans met en fuite trois cagoulards

DESCHAILLONS (DNC) — Une tentative de hold-up, à St-Jacques de Parisville, comté de Lotbinière, a raté, dans la nuit de mardi à mercredi, à cause de la bravoure à toute épreuve du gérant de l'établissement, M. Alfred Beauchesne, un solide vieillard de 81 ans, qui a tenu tête à trois cagoulards qui avaient envahi la sous-agence de la succursale de la Banque Canadienne Nationale, et qui les a mis en fuite, même après avoir reçu au-dessus de l'œil un coup de crasse de revolver.

C'était la deuxième fois en quelques années, que des cambrioleurs échouaient dans une tentative de faire main basse à la sous-agence dont M. Beauchesne a la responsabilité depuis des années. Là encore c'est la force et la bravoure de M. Beauchesne qui avaient intimidé les voleurs.

Pour entrer dans la maison de M. Beauchesne, les bandits ont brisé une fenêtre, à l'arrière. Mais ils ont trouvé devant eux un homme bien décidé à ne rien céder. M. Beauchesne était armé. Il a menacé de tirer. Un des membres du trio a réussi à lui saisir le bras et le coup a dévié au plafond. M. Beauchesne a échappé son arme. Un des bandits s'en est emparé et s'en est servi pour frapper M. Beauchesne à la tête. Ils ont pris immédiatement la fuite. M. Beauchesne, qui n'était qu'étourdi, a donné l'alarme. Mais le trio avait déjà pris le large.

M. Beauchesne, commentant cette tentative de vol, disait, en résumé, que l'argent des clients lui avait été confié, il se devait de ne rien céder à des gens à qui il n'appartenait pas. Même à 81 ans, M. Beauchesne reste un homme redoutable et qu'on ne bouscule pas facilement. Ses assaillants de mercredi matin s'en souviendront, tout comme ceux à qui il y a quelques années, il avait résisté avec la même farouche énergie.

Le club Plessisville est éliminé en deux occasions

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les Lions de Plessisville qui ont perdu contre les Frontenacs de Tingwick, dimanche dernier, étaient par le fait même éliminés du fait qu'ils se trouvaient sur un pied d'égalité en quatrième position avec les Braves de St-Cyrille. Les Lions étaient éliminés si l'on considère que dans 90 pour cent des circuits de hockey à la fin d'une saison régulière, c'est le plus grand nombre de points qu'a comptés une équipe durant les joutes de la saison régulière qui décide de la position lorsqu'il y a égalité entre deux clubs. Durant la saison 1964-65, ce sont les Braves de St-Cyrille qui ont compté le plus grand nombre de buts.

Subvention de \$1,780 accordée à Daveluyville

DAVELUYVILLE (R.L.) — La ville de Daveluyville vient de recevoir un chèque au montant de \$1,780, du ministre des Affaires Municipales du Québec. Dans une lettre accompagnant le chèque, l'honorable Pierre Laporte explique au maire de Daveluyville, M. Herman Fournier que ce montant de \$1,780, représente la solde du cinquième versement d'une subvention totale de \$24,920, répartie sur une période de sept ans, accordée à la corporation du village de Daveluyville, afin de lui aider à défrayer le coût du service de la dette contractée pour l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts.

La police achète un appareil-radar

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le chef de police de la ville de Victoriaville, M. André Beauchesne, invite tous les automobilistes à circuler plus lentement dans les rues de la ville. Le chef André Beauchesne vient d'avertir les automobilistes que la Sûreté municipale vient de recevoir un radar et que ce radar sera en opération à temps irrégulier dans certaines rues de la ville. Le chef Beauchesne veut bien préciser aux automobilistes que ce radar n'a pas été acheté dans le but de jouer à la cachette avec eux mais bien dans le but de préserver la sécurité des jeunes enfants, des écoliers et des piétons en général.



LA SURETE municipale de Victoriaville vient de faire l'acquisition d'un système de radar portatif qu'elle placera à l'une ou l'autre de ses autos-patrouilles, de temps à autre. Le nouveau radar était en opération hier, sur la rue St-François. Sur la photo, nous voyons le radar qui était à l'auto-patrouille conduite par l'agent Adrien Camire. De bout, près de l'automobile, nous reconnaissons l'agent Normand Arseneault.

Au sein de la régionale des Bois-Francis

Princeville assurée d'avoir une école secondaire

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le groupe, dirigé par M. Louis David Paré, qui avait préparé un mémoire pour obtenir une école secondaire régionale à Princeville, vient de faire une revue de la tâche accomplie. M. Paré a profité de l'occasion pour remercier ses collaborateurs qui avaient travaillé à la préparation du mémoire ainsi que toute la population pour le support accordé à cette occasion.

On sait qu'une délégation de près de 400 personnes s'est rendue à Victoriaville afin d'appuyer les recommandations du mémoire présenté aux membres du comité consultatif de planification scolaire des Bois-Francis. C'est M. Gilbert Gervais qui a donné lecture de ce mémoire et les commentaires ont été faits par MM. Louis-David Paré et Aïdée Gagnon.

Quatre Chevaliers de Colomb élevés au 4e Degré

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Les Chevaliers de Colomb de Princeville compteront bientôt dans leurs rangs quatre autres membres du 4ème degré. MM. Robert Boucher, Louis-David Paré, Benoît St-Pierre et le Dr Gervais Tanguay sont inscrits pour l'initiation au 4ème degré, initiation qui aura lieu dans un grand hôtel de Mont-real, le 9 mai.

Chez les Jeunes Agriculteurs M. Gagné, président-fondateur remet sa démission au cercle

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le président-fondateur du cercle de Jeunes Agriculteurs de Princeville, M. René Gagné, vient de donner sa démission. M. Gagné a expliqué que ses nombreuses autres occupations ne lui laissent plus suffisamment de temps pour s'occuper comme il le voudrait des activités du cercle. C'est le vice-président, M. Michel Baillargeon, qui dirigera le travail du mouvement pour la balance de l'année.

Problèmes

On a voulu aussi souligner deux catégories de problèmes que soulèvera un problème financier, un des principaux à résoudre. Parce qu'il est généralement admis que le coût par capita, des élèves au cours de métiers s'élève à trois fois celui d'un élève du cours général. L'autre problème, sera à caractère pédagogique. Ou il y a vraiment un problème pédagogique d'importance, c'est dans la partie de l'enseignement des travaux pratiques et des matières connexes.

Il faut reconnaître que ce genre d'enseignement a toujours été en dehors des cadres des commissions scolaires et de leur personnel, ce qui fait affirmer par l'Association provinciale des Directeurs de l'Enseignement technique et professionnel que, présentement, les commissions scolaires régionales, dans leur personnel, ne possèdent pas vraiment la compétence pédagogique nécessaire, dans ce milieu qui leur est totalement étranger. C'est pourquoi, le mémoire préconise que le contrôle financier et le contrôle pédagogique demeurent dans le statu quo, i.e., directement du service de l'enseignement spécialisé du ministère de l'Éducation.

Deux concerts de choix à l'Association des Jeunes

VICTORIANVILLE (R.L.) — Son premier grand récital étant passé, l'Association des Jeunes de Victoriaville se prépare activement à la représentation de ses deux derniers qui auront lieu respectivement les 6 et 13 mars prochains.

Negro spiritual

Les amateurs de jazz à caractère religieux seront servis à souhait lorsque le noir Don L. Marsman viendra le 6 mars prochain, leur présenter quelques-unes des plus grandes interprétations connues dans le negro-spiritual. Don L. Marsman interprétera des succès tels que "Old Man River", "Go Down Moses", "Danny Boy", "Deep River", etc.

Chansonniers

Une semaine après le concert negro-spiritual, la population pourra alors applaudir le quatuor chansonnier très en demande présentement, les Quatre-Vingt. Ce quatuor dont la popularité ne cesse d'augmenter est composé d'étudiants universitaires qui se spécialisent dans les interprétations folkloriques internationales.

Les Quatre-Vingt ont fait salle comble partout où ils se sont produits ces derniers mois et la population de Victoriaville ne voudra certes pas manquer ce spectacle de choix. Les Quatre-Vingt, seront en vedette samedi soir le 13 mars à l'Auditorium du Collège de Victoriaville. L'A.J.V., tient à souligner qu'elle a réduit le prix d'entrée pour assister à ces deux spectacles, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de s'y rendre.

Les élèves découvrent l'importance du travail en collaboration

PRINCEVILLE (G.A.B.) — L'importance du travail en collaboration avec les professeurs et les amis étudiants afin de donner plus de vie aux organismes a été reconnue par un imposant groupe de plus de 300 élèves qui ont pris part aux activités de la semaine de la Jeunesse Sacré-Coeur à l'école Notre-Dame de Princeville. Les études faites durant la période par les étudiants ont donné à chacun l'occasion de réfléchir sur son milieu et de devenir meilleur.

roissiale avec M. l'abbé André Turmel comme officiant. M. l'abbé Turmel, ainsi que M. l'abbé Julien Lefebvre ont pris part à des agapes fraternelles avec les élèves. Une manifestation récréative a mis fin aux activités de la semaine. Le Rev. Fr. Normand Grondin, s.c., de Québec a exécuté des tours de magie dans un programme qui a émerveillé tous les étudiants dirigés par M. Clément Pénin.

La semi-finale débute entre Victoriaville et Arthabaska

VICTORIANVILLE (R.L.) — La rivalité amicale qui a toujours existé entre les deux villes de Victoriaville et Arthabaska reprendra une autre fois ce soir encore, alors que les Tigres d'Arthabaska visiteront les As de Victoriaville dans la première partie de la série semi-finale "A" de la Ligue intermédiaire "B" des Bois-Francis du président John Jallo. Les Tigres du pilote Roland Allard auront pas la tâche facile si l'on considère que les As ont terminé la saison régulière en première position avec une très forte avance sur les Frontenacs de Tingwick. Les As de Lucien Beauchesne n'ont perdu qu'à deux reprises cette année, soit une fois contre le Tingwick et une fois contre les Tigres d'Arthabaska. Les As possèdent plusieurs compteurs toujours dangereux, Charland, Marchand, Beauchesne, Paquette, Plourde et Béliveau pourraient peut-être à eux seuls former une équipe très menaçante. De plus, les As alignent deux gardiens de buts expérimentés en Ronald

Hamel et Michel Camiré. Dans tous les domaines, les As ont terminé la saison régulière en première place et c'est donc dire que les porte-couleurs d'Arthabaska en auront plein les bras. Cependant, les Tigres d'Arthabaska ne sont pas à dédaigner dans des séries de fin de saison et ils ont prouvé au cours des années passées qu'ils lorsqu'ils arrivaient les éliminatoires, ils jouaient avec une sorte de feu sacré que l'on ne leur connaît pas dans la saison régulière. De plus, la population d'Arthabaska est très sportive et il est à prévoir que ce soir ce sera par centaines qu'ils viendront au centre sportif encourager leurs porte-couleurs.

M. Jean-Claude Deshaies remporte l'épreuve finale

STE-CLOTILDE DE HORTON — Une course de "ski-doo" a eu lieu récemment au restaurant "La Cabèche" à Ste-Clothilde de Horton dans le comté d'Arthabaska. Une cinquantaine de "ski-doo" ont participé à cette course qui comprenait six classes. Les conducteurs ont dû montrer beaucoup d'adresse et d'habileté car la piste était assez rude à certains endroits.

Voici la liste des gagnants dans les différentes courses qui se sont effectuées durant cette journée.

A la Notre-Dame Quarries Ltd Le syndicat offusqué de la manière d'agir des patrons

VICTORIANVILLE (R.L.) — M. Albert Leduc, agent d'affaires de la C.S.N. au Conseil Central des Syndicats Catholiques de Victoriaville, vient de nous remettre un texte que lui a fait parvenir le Syndicat National des Carrières Notre-Dame (CSN). Voici d'ailleurs le texte intégral des récriminations que formulent les employés de la Notre-Dame Quarries Ltd. de Notre-Dame du Bon-Conseil, à l'endroit de leur patron: "L'Employeur Notre-Dame Quarries Ltd. qui a son bureau d'affaires à Notre-Dame du Bon-Conseil, nous donne l'impression nettement marquée de se "ficher des lois". Les salariés de Notre-Dame Quarries Ltd. ont signé leur adhésion au Syndicat National des Carrières Notre-Dame (CSN) au mois de mai 1964.

Nous nous demandons comment Notre-Dame Quarries Ltd. dont les principaux clients sont les gouvernements, provinciaux et municipaux, peut se permettre de se "ficher des lois" d'une manière aussi évidente.

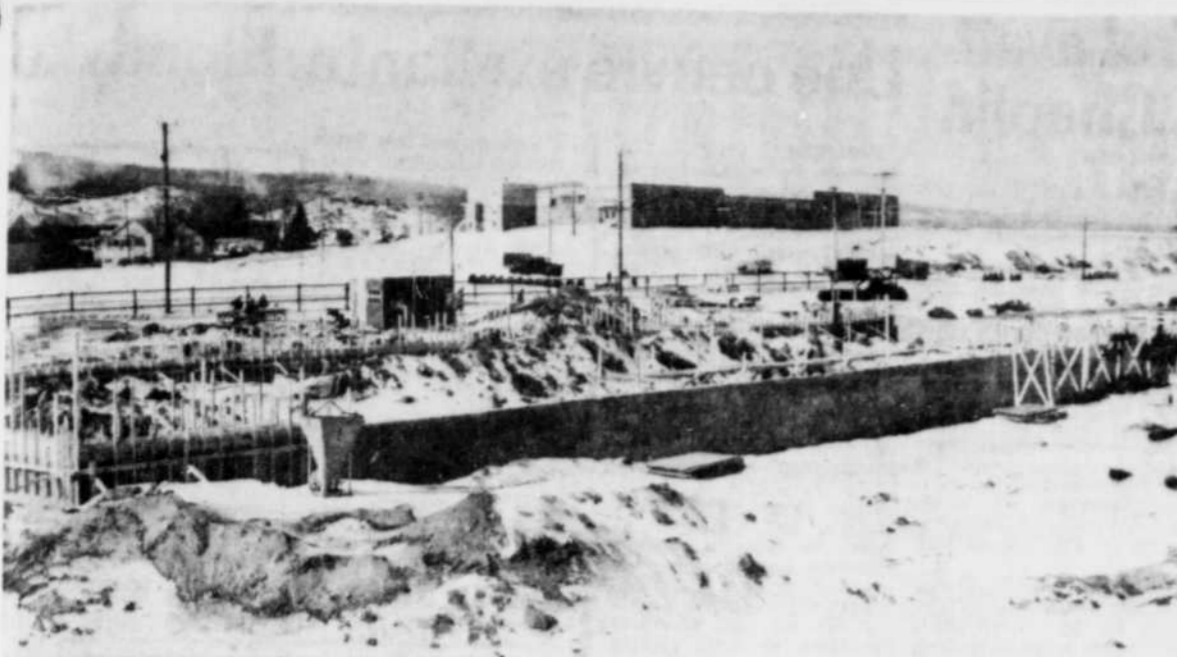
Ces travailleurs ont subi de la part de l'employeur une intimidation maintes fois répétée sous forme de congédiement, déplacement de main-d'œuvre, pression pour les faire démissionner du Syndicat et bien d'autres. Vu l'opposition de cet employeur à la certification en reconnaissance syndicale, la Commission des Relations de Travail du Québec ordonna un vote parmi les employés. Ce

Fondation d'une section de la Jeunesse libérale

PRINCEVILLE (G.A.B.) — L'Association des Jeunes Libéraux compte maintenant une section à Princeville. C'est M. Claude Pinard de Victoriaville, responsable de l'organisation des jeunes libéraux du comté d'Arthabaska, qui a présidé à la fondation de la nouvelle section. M. Fernand Forques a été choisi comme président. La vice-présidence a été confiée à

MM. Gaëtan Garneau et Benoit Daigle occuperont le poste conjointement. M. Normand Lassonde agit comme secrétaire. L'administration se compose par les directeurs suivants: MM. Ghislain Marchette, Roch Rancourt et Jean-Paul Gagnon. Le groupe passe immédiatement à l'action pour le recrutement et l'organisation d'activités régulières.

Advertisement for 'le nouvelliste' newspaper. It features a cartoon character holding a newspaper and the text: 'Au "Petit déjeuner" Le Nouvelliste vous dit: Bonjour! Recevez-le aujourd'hui en signalant: le nouvelliste 383, rue Hériot Drummondville. Tél. GR 2-3281 257 - A, rue Notre-Dame Victoriaville. Tél. 758-8555'.



LA CONSTRUCTION DU garage municipal se poursuit à un rythme accéléré. Jusqu'à date, les quelque 30 personnes qui travaillent à ce chantier de construction ont terminé le coulage du ciment qui servira de base à la bâtisse. Les travaux sont effectués par les Entreprises Goulet, de La Tuque.

Il avait donné une "taloche" à un hôtelier Côté libéré par le juge Deshaies

LA TUQUE (R.L.) — Une partie de cartes et une petite dispute amicale, ont eu leur épilogue en cour du Magistrat de La Tuque, mardi matin. Un individu de Parent qui était accusé de voies de fait graves sur la personne d'un hôtelier de cette même localité subissait son procès devant S. H. le juge Roger Deshaies, sous cette accusation.

Le président du tribunal a fait connaître, séance tenante, son jugement dans cette cause. L'accusé Victor Côté a été exécuté de l'accusation de voies de fait graves sur la personne de M. Jules Thiffault, propriétaire d'un hôtel de Parent.

Enjeu de \$944.7

Selon la victime, M. Jules Thiffault, qui témoignait lors du procès de Victor Côté, le 7 novembre dernier, il a reçu la visite de l'accusé vers les onze heures du soir. Après avoir joué aux cartes toute la nuit, ou selon M. Thiffault, l'accusé perdait une somme totale de \$944. Côté aurait pris les chèques qu'il avait faits pour payer sa dette de jeu et les deux joueurs, soit en l'occurrence la victime et l'accusé, se seraient rencontrés le matin même à l'hôtel de M. Thiffault, à la suite de leur partie de cartes.

La victime a expliqué à la Cour qu'il avait reçu "une tape" à la figure et qu'il était tombé par terre. M. Thiffault a déclaré qu'il avait gagné aux cartes durant la nuit, \$14 en argent un

chéque de \$30, deux de \$50 et huit de \$100.

M. Thiffault a déclaré qu'il avait demandé à l'accusé pour avoir les chèques et quelques instants après, selon la victime, Côté aurait frappé Thiffault à la figure. Les conséquences de cet acte de dire Thiffault, est le fait qu'il a passé 14 jours à l'hôpital avec deux côtes de fractures.

Le procureur de la défense, Me Lucien Dallaire, a demandé à la victime s'il s'était produit dans le passé des notes de cartes à l'argent à son hôtel. M. Thiffault a répondu dans l'affirmative. Le procureur de la défense, Me Dallaire, a demandé au témoin Thiffault, si l'accusé avait gagné à quelques reprises lors de cette nuit de l'incident. Encore une fois le témoin a répondu dans l'affirmative à la question du procureur de la défense.

"N'est-il pas vrai que vous avez triché aux cartes?" de demander Me Dallaire. M. Thiffault a répondu qu'il n'avait pas triché. Le témoin a déclaré à la Cour qu'il avait porté une plainte pour vol contre l'accusé et que c'était la police qui possédait présentement cette plainte.

Le témoin a déclaré à la Cour qu'il avait été battu à coup de pied en arrière de son comptoir.

En terminant, il a déclaré que l'accusé était parti quelques instants après l'incident. Avec ce témoignage la preuve de la Couronne représentée par Me Jean-Marie Carrier, était close.

En terminant, Me Carrier, a déclaré qu'il laissait le tout à la discrétion du tribunal dans cette cause de voies de fait graves.

Langelier acquitté de l'accusation de délit de fuite

LA TUQUE (R.L.) — Un Paul Langelier, a été trouvé individu de Parent, M. Jean-

non coupable par son honneur le juge Roger Deshaies, lors du dernier terme de la Cour du Magistrat M. Langelier, camionneur, subissait son procès sous l'accusation de délit de fuite.

Cinq témoins, autant de la Couronne représentée par Me Jean-Marie Carrier, que de la défense, représentée par Me Lucien Dallaire, ont témoigné lors de ce procès.

Domage de \$450 à \$550

Le premier témoin de la Couronne à être entendu est la victime de l'accident, M. Edgior Casoni. Il a relaté à la Cour l'accident qui remonte au premier janvier 1965. M. Casoni a expliqué que son auto était stationnée le long de la rue Principale à Parent et qu'elle avait été heurtée par un camion rouge de cinq tonnes. Les dommages de l'impact se chiffraient entre \$450 et \$550.

Selon le témoin, le camion a arrêté par la suite à un quart de mille de l'endroit où s'est produit l'accident. Le témoin a ajouté que le camion devait rouler environ 40 milles à l'heure.

Le frère de M. Casoni, Pierre, s'était rendu, avant l'accident, aider son frère, et au dire du témoin les lumières des deux véhicules étaient allumées au moment de l'impact.

Le dernier témoin de la Couronne, M. Pierre Casoni, a déclaré qu'il avait suivi le camion jusqu'à la gare de Parent. Il roulait dit-il entre 30 et 35 milles à l'heure. Avec ces témoignages la preuve de la Couronne était close.

La défense représentée par Me Lucien Dallaire, admis qu'il y avait eu accident.

La ville désire encore acheter le bureau de Poste

LOUISEVILLE (M.B.) — Le conseil a autorisé le maire et le trésorier à signer conjointement les chèques, pour et au nom de la ville de Louiseville. En cas d'absence du maire, l'échevin Marcel Brissette sera autorisé à le remplacer, à ces occasions.

Des remerciements ont été adressés au conseil de comté pour la rénovation intérieure de l'hôtel de ville. On sait que cet édifice appartient à la Corporation municipale du conseil de comté de Maskinongé.

La ville est toujours intéressée à acquérir le bureau de poste, de la rue St-Laurent, des que le nouvel immeuble fédéral aura été construit.

"Notre offre tient toujours", mentionne le texte de la lettre du greffier municipal à la Corporation de disposition des Bienes de la Couronne, à Ottawa.

A Québec, on a accepté les comptes d'asphalte que l'on a posé de par les rues, au cours de l'été dernier. Le tout sera donc subventionné par le gouvernement provincial.

Le conseil de ville a en main les catalogues et on examinera l'ameublement qui sera installé dans le bureau du maire.

En effet, le propriétaire de l'ameublement qui s'y trouvait est venu le chercher et comme l'expliquait le premier magistrat de la ville, "pas de bureaux, pas de chaises, c'est à l'air un peu curieux pour recevoir industriels ou autres personnages".

On fera le nécessaire, sous peu, pour équiper ce bureau, comme il convient avec un ameublement moderne.

La convention des chefs de pompiers de la Province de Québec aura lieu les 4, 5 et 6 juillet prochain. C'est ce que la correspondance reçue révèle.

Il a aussi été question du souci de prévention contre les incendies et au ministère des Affaires municipales, on a demandé à la ville pour annexer le rapport des activités de l'année au rapport même du département local des incendies, soit de la caserne des pompiers.

L'échevin Gérard Lesage a fait part au conseil de ville qu'aucun drapeau ne flottait sur les bâtisses municipales. On l'a toutefois informé que le drapeau du Québec flotte au mât de la caserne des pompiers.

M. Lesage est revenu à la charge et a parlé du nouveau drapeau distinctif canadien que l'on devrait hisser. A ce sujet, le maire a rappelé que le député fédéral du comté était venu au conseil offrir ce drapeau. "Des que nous le recevrons, nous le hisserons avec plaisir" a dit le maire Avelin Dalcourt.

Au cours de 1964, le département des Incendies de la ville a été à l'honneur et s'est mérité un certificat du Commissariat des Incendies de la province de Québec.

vers dans la rue au moment de l'accident, et qu'il n'avait aucune lumière allumée sur le véhicule du plaignant.

Il a déclaré à la Cour que le camion roulait au moment de l'impact à quelque 20 milles à l'heure.

Le deuxième témoin de la défense, M. Léon Langelier, a déclaré à la Cour que M. Casoni de même que son frère l'avaient appelé pour l'informer de l'accident.

M. Marcel Geoffroy, garagiste de Parent, a mentionné lors de son témoignage que le camion de M. Langelier avait arrêté à quelque 700 pieds du lieu de l'accident.

En terminant, le procureur de la défense, Me Lucien Dallaire, a déclaré à la Cour que le sens du délit de fuite était d'échapper à toutes responsabilités civiles et criminelles. La Couronne de dire Me Dallaire n'a pas fait la preuve du délit de fuite.

Me Jean-Marie Carrier, procureur de la Couronne, a déclaré que la Couronne avait établi qu'il y avait eu délit de fuite. "Pourquoi", dit-il, "l'accusé ne s'est pas arrêté sur le lieu de l'accident. On a mis en preuve que l'accusé avait trente pieds pour passer. Dans ces circonstances on a prouvé qu'il y avait eu délit de fuite."

Le président du tribunal S.H. le juge Roger Deshaies a déclaré que ce qui constitue le crime, c'est de ne pas arrêter après l'accident dans le but d'échapper à toutes responsabilités civiles et criminelles.

Il a été prouvé par le compagnon de l'accusé, de dire S.H. le juge Deshaies, que l'accusé a arrêté son camion sur la même rue. C'est pour toutes ces raisons que le président du tribunal a déclaré l'accusé non coupable de cette accusation de délit de fuite.

Le R.P. Urbain-M. Boucher meurt à l'âge de 75 ans

Le R.P. Urbain-M. Cloutier, o.f.m., est décédé après une longue maladie, à l'âge de 75 ans. Il comptait 33 ans de religion et 47 de sacerdoce.

Fils de Joseph Cloutier et Josephine Ledoux, de St-Narcisse de Champlain, où il est né le 27 mai 1890, le P. Urbain-M. fit ses études classiques au Collège Séraphique de Montréal. Il revêtit l'habit franciscain le 14 août 1910, emplit ses premiers vœux le 15 août 1911 et ses vœux solennels le 15 août 1914. Il recut le Sacerdoce le 29 juillet 1917.

Après une année de professorat des Belles-Lettres au Collège Séraphique, il partait pour les missions de 1918-1928, il est au Japon dans la Préfecture apostolique de Kagoshima, confiée aux Franciscains du Canada. Il en sera supérieur ecclésiastique de 1928-1927. En 1928, forcé de quitter le Japon, il obtint de se rendre en Terre-Sainte.

Pendant 5 ans, il y occupa diverses charges, avant de devenir chancelier de Mer l'Évêque d'Alexandrie, 1934-37.

C'est alors qu'il part pour le Pérou où de 1938 à 1961, il s'occupera de la colonie japonaise de Lima pendant 6 ans (1951-57). Malade, il devait revenir définitivement au Canada en juillet 1961. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les missions du Japon, d'Égypte et du Pérou. Il a traduit en espagnol plusieurs catéchismes et livres japonais. Pendant son séjour au Japon, il obtint la nationalité japonaise et prit le nom de Yonekawa.

Outre sa famille religieuse, le Père Urbain laisse dans le deuil 3 frères: Edmond, Jean-Baptiste et Joseph, une sœur, Claire, religieuse franciscaine missionnaire de Marie, actuellement au Japon.

Pas d'autres batailles

Le deuxième témoin à se présenter à la barre fut M. Paul-Emile Rochette de Parent qui se trouvait à l'hôtel au moment de l'altercation. Il a expliqué à la Cour que Côté et Thiffault étaient venus s'asseoir à sa table.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Marie Carrier, a demandé au témoin s'il avait vu "la tape" que Côté avait donnée à Thiffault. Le témoin Rochette a déclaré qu'il avait vu cette "tape". Cependant, d'expliquer le témoin, l'accusé est demeuré assis à la table une fois l'incident clos.

Selon le témoin, l'accusé dans cette cause aurait aidé M. Thiffault à se relever après l'avoir giflé. Quelques instants après selon le témoin Rochette, M. Thiffault est parti.

Le procureur de la défense Me Lucien Dallaire, a demandé au témoin s'il avait vu Côté frapper M. Thiffault avec ses pieds. M. Rochette a répondu qu'il n'avait rien vu de tout cela et que de plus il n'avait vu aucun visage tuméfié ou ensanglanté.

En terminant, il a déclaré que l'accusé était parti quelques instants après l'incident. Avec ce témoignage la preuve de la Couronne représentée par Me Jean-Marie Carrier, était close.

Témoins de la défense

La défense, représentée par Me Lucien Dallaire, a présenté deux témoins. Le premier, M. Emile Beaudoin, a déclaré à la Cour qu'il avait vu la giffe que Côté a donnée à Thiffault. Il a ajouté qu'il n'avait vu aucune trace de sang sur le visage de Thiffault.

En terminant, il a déclaré qu'il laissait le tout à la discrétion du tribunal dans cette cause de voies de fait graves.

Prepondérance de la preuve

Le président du tribunal S. H. le juge Roger Deshaies a déclaré qu'il y avait eu "taloche" échangée, et que c'était la prépondérance de la preuve. Une autre prépondérance de la preuve que S. H. le juge Deshaies a soulignée est le fait qu'il n'y avait pas eu de sang. "Le plaignant de dire S. H. le juge Deshaies, a été hospitalisé et ceci ne découle pas de la "taloche" de Côté."

"Je trouve, de conclure le président du tribunal, que le plaignant s'est exposé gravement en ne fermant pas son hôtel la nuit et en insultant l'accusé. Le plaignant s'est donc exposé à tout ceci."

C'est pour toutes ces raisons invoquées par S. H. le juge Deshaies que la plainte de voies de fait graves portée contre Victor Côté a été déclarée non fondée et l'accusé trouvé non-coupable.

Témoignage catégorique

En terminant, le procureur

Les avis publics rédigés en français seulement

LOUISEVILLE (M.B.) — La ville se prévaudra de la nouvelle loi, plus souple, en ce qui regarde les avis publics.

Le greffier, par la même occasion a suggéré que les avis publics de la ville ne soient rédigés qu'en français.

Un avis de motion a été donné à ce sujet par M. Gérard Lesage, mais le conseil devra demander l'approbation du ministère des Affaires municipales pour procéder ainsi. Si Québec donne son assentiment, on se prévaudra de la nouvelle loi provinciale.

M. Jean Bélanger engagé comme assistant-trésorier

LOUISEVILLE (M.B.) — M. Jean Bélanger a été suggéré comme remplaçant de M. Yano Noury, qui a démissionné de ses fonctions d'assistant-trésorier de la ville, pour remplir une position dans l'assurance-vie.

Une douzaine de personnes, dont une fille, avaient appliqué à ce poste. Tel que dit, un total de 12 appels ont été reçus.

Le gerant municipal, M. Ghislain Lessard a expliqué la procédure employée, avant d'engager ce nouvel adjoint au trésorier municipal. Il a aussi élaboré la tâche que ce dernier aura à remplir.

Le futur titulaire a terminé sa deuxième année et a fait un an à la Faculté de Commerce de l'université de Sherbrooke.

Débuts le 1er mars

M. Bélanger accèdera à sa fonction lundi, 1er mars 1965. Son salaire du début sera de \$55 par semaine et il a accepté les conditions de la ville.

Son engagement avait été proposé par l'échevin Marcel Brissette et approuvé par l'échevin Maurice Lesage.

NOUVEAU COMME DEMAIN! Enfin! Un détergent bleu ÉQUILIBRÉ

Fabriqué d'après une formule nouvelle et exclusive, le nouveau FAVORI bleu est un détergent équilibré qui vous assure chaque fois une lessive parfaite. La composition équilibrée de ses ingrédients redonne à votre linge blanc sa blancheur première et à vos couleurs l'éclat d'une fraîcheur nouvelle. Essayez-le... vous verrez!

UN PRODUIT DU QUÉBEC

LE DÉTERGENT BLEU ÉQUILIBRÉ

OFFRE DE LANCEMENT
Un "Jet" liquide GRATIS avec l'achat de FAVORI

Une aiguille était logée dans son poignet

YAMACHICHE (DNC) — Un incident assez bizarre s'est produit dans la paroisse ces jours derniers.

Mlle Françoise Girardin, âgée de 14 ans, fille de M. et Mme Lucien Girardin était à laver une fenêtre lorsqu'elle perdit l'équilibre. Vouloir se garantir dans sa chute, la jeune fille s'appuya sur le rebord de la fenêtre. Elle réalisa par la suite, sans que rien n'y parut, qu'elle était blessée.

Conduite à l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières, une radiographie révéla qu'une aiguille à coudre d'environ un pouce de longueur s'était logée dans son poignet.

L'aiguille fut extraite au cours d'une légère opération et, après deux jours passés à l'hôpital, Mlle Girardin put retourner chez elle.

PLUS LONG D'UN TIERS!

Le doux papier White Swan vous donne 85 pieds de plus que tout autre papier double épaisseur, à n'importe quel prix.

Mais oui!

DOUX PAPIER WHITE SWAN

Qualité et valeur par excellence au Canada!